

# HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

□ Jeudi 6 février - Formation à distance

## **Rappel de la définition juridique des harcèlements moral et sexuel**

Comment caractériser les harcèlements moral et sexuel ?

Quels éléments réunir ?

## **Les impacts de la loi TFP**

Quels apports ?

## **Quelles mesures de protection de de l'agent ?**

Le devoir absolu de protéger l'agent

La mise en œuvre de la protection fonctionnelle

La suspension des fonctions

## **Que faire face à un signalement ?**

L'«enquête» administrative : but, méthode, règles de prudence

Les cas avérés et avoués : procédure disciplinaire – judiciaire

La « cellule de médiation » : but, forme juridique, composition

Les devoirs de la collectivité : identifier les cas avérés, protéger la victime

## **Quel traitement judiciaire ?**

La preuve des actes de harcèlement

Le signalement à l'autorité hiérarchique

Le signalement à l'autorité judiciaire

Le risque de dénonciation calomnieuse

Le traitement de la plainte

## **Quelles sanctions ?**

La sanction administrative

La sanction pénale

La sanction disciplinaire

## Les objectifs

Gérer le harcèlement moral et sexuel dans la  
fonction publique  
Mettre en pratique les connaissances acquises

**Bulletin d'inscription à retourner à [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)****HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Cochez la case correspondante

 Jeudi 6 février 2025- Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

**Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)****Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants  | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants  | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,<br>Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques  | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

## Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans  
votre convocation